

PROCES-VERBAL	No 15	
LIEU	Salle communale, Monnaz	
DATE, HORAIRE	15 mars 2016, à 19 h 30 heures	
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none">1. Approbation de l'ordre du jour2. Approbation du PV du 24 novembre 20153. Retour sur la conférence du 15.02.2016, organisée par le quart « parents »4. Proposition : créer un groupe de travail portant sur la transition de l'école à la maison5. Fête des écoliers – avancement du projet6. Projet d'occupation pour les enfants entre 12 et 14 heures7. Divers et propositions	
PRESIDENCE	M ^{me} Maria-Pia Dubey (vice-présidente)	
PARTICIPANTS PRESENTS	Les parents MM. Martial Baumgartner Philippe RoCHAT Les professionnels de l'école M ^{ms} Anne Fournand MM. Pierre-Alain Cordey Luc Schlaeppi	La société civile M ^{mes} Christine Theintz Cristina Magni MM. Frédéric Klink Claude-André Mayor Les autorités M ^{mes} Maria-Pia Dubey Aleksandra Capraro Françoise Perret-Jeanneret
PARTICIPANTS EXCUSES/ABSENTS	M ^{mes} Laurence Lambert-Caversaccio Carine Orlando Claire Monnard Valérie Mutschler Sylvie Podio Karine Ropraz Annie Schlatter MM. Férédrick Faivre Hervé Guignard Eric Lunder Daniel Vouillamoz	
REDACTRICE DU PROCES-VERBAL	M ^{me} Anne LERAY	

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
M ^{me} M.-P. Dubey	<p>1. Approbation de l'ordre du jour Le point 6 est reporté à la séance du 7.6.2016</p>	point à intégrer OJ 07.06	
M ^{me} M.-P. Dubey	<p>2. Approbation du PV du 24.11.2015 PV accepté.</p>		
M. P. Rochat	<p>3. Retour sur la conférence du 15.02.2016 - organisation de la soirée - remontée des demandes faites par les parents M. Faivre traitera ce sujet le 7.6</p> <p>Beaucoup de contacts avec les parents après la conférence.</p> <p>Un seul point négatif : l'organisation de l'apéritif. Il faut déléguer à quelqu'un de spécifique. Le budget était trop serré.</p> <p>Un point récurrent : l'accueil parascolaire Les enfants 7P et 8P ayant terminé leur repas ne peuvent pas retourner à l'école. Ils sont laissés à eux-mêmes</p>	A traiter lors de la prochaine séance	M. Faivre
M. L. Schlaeppi	<p>Mme S. Podio doit être interpellée à nouveau.</p> <p>Souligne que, même si la bibliothèque peut être ouverte pour accueillir, les bibliothécaires devraient être payées à raison de 30% par les communes (4 x 2 heures). La LAJ est le cadre légal.</p>	A traiter lors de la prochaine séance	Quart parents
M ^{me} A. Fournand	<p>Il ne faut pas oublier que le budget des établissements est une enveloppe allouée par le Canton et basée sur les effectifs des élèves. Les projets pédagogiques ne peuvent pas être pérennisés d'année en année.</p>		

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
M. P.-A. Cordey	<p>Harcèlement à l'école - une des mesures mises en place par le Canton :</p> <p>M. Basile Perret, 32 ans, est engagé par le Canton pour aider les écoles dans ce combat. Poste à 60%. Chef de projet, il est formé en sciences politiques, a travaillé dans l'enseignement, dans le travail social et dans la recherche en santé communautaire.</p> <p>L'information aux établissements scolaires a eu lieu lors de la conférence des directeurs vaudois au début de l'année scolaire. La presse a informé le public (24 Heures, nov. 2015).</p>		
M ^{me} C. Theintz	<p>4. Proposition : créer un groupe de travail portant sur la transition de l'école à la maison (mesures en cas d'imprévu, présence d'adultes à l'entrée et sortie des classes, etc.)</p> <p>Lors de l'assemblée générale de L'APE d'Echichens, les parents des petits enfants (1P-4P) ont à nouveau fait part de leurs inquiétudes.</p> <p>Proposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser quelle information existe sur les sites des établissements scolaires pour que, en cas d'imprévu, (pas de bus ou si le parent n'est pas présent à la sortie, par exemple) les parents puissent dire à leur enfant vers qui il peut se retourner. • Analyser ce qui pourrait être amélioré • Trouver une équité entre tous les établissements <p>Impliquer écoles et communes</p>		
M ^{me} A. Fournand	<p>Cet aspect a été traité : pendant l'école, l'école est responsable; pendant le transport, le transporteur est responsable, entre deux pas de surveillance.</p> <p>Les parents sont systématiquement avertis en début d'année scolaire du fonctionnement des absences.</p> <p>L'école avertit toujours les parents en cas d'absence non annoncée d'un élève. Elle se renseigne. Elle est tenue de savoir où sont les élèves.</p>		

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
M ^{me} C. Theintz	En cas d'imprévu d'un parent, comment l'enfant peut-il être averti, à la sortie de l'école.		
M. P.-A..Cordey	Un enfant, dont les parents ne sont pas présents à la sortie, peut toujours revenir à l'école, il y a toujours quelqu'un. Toutefois, aucune responsabilité de l'école ; il n'est pas possible de garantir une présence.		
M. M. Baumgartner	Les transports créent des problèmes en amenant les enfants trop tôt à l'école... Les parents ne peuvent pas agir contre ce phénomène.		
M ^{me} A. Fournand	Les transports sont très réfléchis en fonction des enclassements qui ne sont pas les mêmes d'année en année. Un soin particulier est pris pour éviter trop de déplacements. Les temps d'attente sont réduits au maximum des possibilités.		
M. L. Schlaeppli	Les responsabilités sont partagées entre l'accueil de jour, la LEO, les parents. Un mot : l'anxiété de notre société...		
M ^{me} A. Fournand	Les parents peuvent toujours s'adresser au secrétariat ou à la salle des maîtres. En tant que parents, il faut donner des outils à ses enfants : aller vers un autre parent d'un camarade, ou retour à l'école. Il faut rassurer les parents. Ce n'est pas possible de créer des procédures pour tout.		
M. P. Rochat	Intégration des enfants : les parents peuvent s'organiser entre eux et avoir éventuellement des numéros de téléphones d'autres parents et ainsi former un réseautage. Proposition : la solidarité		
M. P.-A. Cordey	A la Burtignière : les enfants ont entre 10 et 12 ans. Ils visitent, avant de commencer dans ce collège, tout le collège, salle des maîtres, le secrétariat. Les enfants s'adressent facilement au secrétariat.		

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
M ^{me} A. Fournand	<p>M^{me} Fournand se met à disposition de l'APE pour toute question.</p> <p>Vote : faut-il constituer un groupe de travail ? Non : pas de groupe de travail. Proposition de M^{me} A. Fournand acceptée</p>	Intervention de M ^{me} Fournand à l'APE	Invitation de l'APE d'Echichens
M ^{me} M.-P. Dubey	<p>5. Fête des écoliers 2016 – avancement du projet</p> <p>Le comité d'organisation s'est réuni : directeurs des établissements scolaires, M. P. Rochat, M^{me} C. Magni, M.F. Klink et M^{me} M.-P. Dubey,</p> <p>Le Festival Pailotte a accueilli ce projet à bras ouverts. Quelques 2'473 élèves seront accueillis. Le cortège doit encore être organisé : animation en tête du cortège. Budget : CET 14'500 + 14'500.- mécénat / sponsoring Pour permettre le vote des membres du CET, une plaquette explicative leur est distribuée.</p>		
M ^{me} C. Magni	<p>Sponsors : Helvetia, Raiffeisen, Société Eaten à La Longeraie. 3 avis favorables La Fondation Patria au sein d'Helvetia va engager des fonds.</p>		
M. M. Baumgartner	<p>Les parents sont-ils impliqués ?</p>		
M. P.-A. Cordey	<p>Les parents ne sont pas impliqués en responsables, mais invités à venir voir le cortège.</p> <p>Vote : le budget est-il approuvé ? Accepté à l'unanimité.</p>		

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
	6. Projet d'occupation pour les enfants entre 12 et 14 heures Reporté au 7.06.	Point à traiter lors de la prochaine séance	M ^{me} S. Podio
M ^{me} M.-P. Dubey	7. Divers et propositions La législature se terminant en juillet, le conseil d'établissement peut être modifié. M ^{me} Podio demande que les personnes investies dans un projet continuent au-delà de cette échéance. Prévoir le nouveau Conseil d'établissement lors de la prochaine séance.	OJ prochaine séance	

La séance est levée à 21h00

Prochaine séance : 7 juin 2016, à 19 h 30, Vufflens-le-Château

Distribution

- A tous les participants
- ASIME
- CODIR ASIME

pour le Conseil d'établissement




M.-P. Dubey

A. Leray

Vice-présidente

Secrétaire

Morges, le 14 avril 2016